Bureau du 5 avril 2004

Décision n° B-2004-2135

commune (s): Oullins

objet : ZAC Narcisse Bertholey - Acquisition, en l'état futur d'achèvement, d'un volume de surface constitué par la place Arles Dufour

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de

l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau.

Vu le projet de décision du 24 mars 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La réalisation de la ZAC Narcisse Bertholey à Oullins, approuvée par délibération en date du 22 janvier 2001, a été confiée à la SERL aux termes d'une convention de concession.

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC, la SERL a engagé sur l'îlot A1 une consultation d'opérateurs, notamment pour la construction d'un bâtiment de logements et de commerces et pour la réalisation en sous-œuvre de la place Arles Dufour d'un parc de stationnement, à usage pour partie privatif, pour partie public.

Dans ce secteur, la Communauté urbaine doit réaliser l'aménagement de la place Arles Dufour, dans le cadre d'un mandat à la SERL, et doit donc pour cela être propriétaire de ladite place, étant précisé que cette dernière fait actuellement partie du domaine public communal et qu'à l'issue d'une procédure de déclassement, son terrain d'assiette, *via* la SERL, sera cédé à la société Cirmad Grand Sud.

Aux termes du projet de promesse de cession qui est présenté au Bureau, la société Cirmad Grand Sud céderait donc, à titre purement gratuit, à la Communauté urbaine, un volume de surface, en l'état futur d'achèvement, désigné dans l'état descriptif de division en volume en cours d'établissement et destiné à constituer la place Arles Dufour ;

Vu ladite promesse de cession;

Vu la délibération du Conseil en date du 22 janvier 2001 et celle n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

- 1° Approuve ledit projet de promesse de cession gratuite d'un volume de surface en l'état futur d'achèvement destiné à constituer la place Arles Dufour à Oullins.
- 2° Autorise monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique destiné à régulariser la cession gratuite à la Communauté urbaine par la société Cirmad Grand Sud, de ce volume de surface.

2 B-2004-2135

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée n° 0007 le 22 décembre 2003 - en dépenses - compte 211 100 - fonction 824 - et en recettes - compte 132 800 - fonction 824 - exercice 2004 pour ordre - et en dépenses réelles - compte 211 100 - fonction 824 à hauteur de 2 000 €environ pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,